AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0971
FR0000075988-FS0403

16 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 mai 2017, complété par un courrier reçu le 16 mai 2017, la société anonyme Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 mai 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir, à cette date et à ce jour, 135 684 actions HI-MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et 4,47% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HI-MEDIA sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 886 088 actions représentant 3 038 075 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.